



PDVIR

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N°008/E/2/DC/MINHDU/PDVIR/CC/RPM/ARPM/04-2022 DU 26 AVR 2022,
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES DEMANDE DE COTATIONS DC
N°00039/E/2/DC/ MINHDU/PDVIR/CSPM/2021 DU 15/07/2021 POUR L'ACQUISITION DES
OUTILS DE COMMUNICATION: TELEPHONES PORTABLES ET MODEM INTERNET AU
PROFIT DU PERSONNEL DE LA CELLULE DE COORDINATION DU PDVIR (CCP) ET DES
UNITES TECHNIQUES DE LIAISON (UTL).

FINANCEMENT : Banque mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

Vu	la constitution de la République du Cameroun ;
Vu	l'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA);
Vu	Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu	le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu	le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu	le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu	le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu	le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics
Vu	la loi de finance n°2021/026 du 16/12/2021portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
Vu	la circulaire n°00000456/C/MINFI du 30/12/2021 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2022 ;
Vu	la circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu	l'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des VillesInclusives et Résilientes (PDVIR) ;
Vu	la décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
Vu	Le Procès-verbal d'examen et d'adoption par la CSPM-PDVIR du projet de Demande de Cotations du 07 Juillet 2021
Vu	La Demande de Cotations (DC) N°00039/E/2/DC/MINHDU/PDVIR/CSPM/2021 DU 15 Juillet 2021
Vu	le procès-verbal d'ouverture des offres de la CSPM-PDVIRdu 17 Aout 2021 ;
Vu	le Procès-verbal de reexamen et d'adoption du Rapport de la Sous commission d'analyse des offres par la CSPM-PDVIR le 10/03/2022 ;
Vu	la proposition d'attribution du Marché de la CSPM-PDVIR du 10 Mars 2022.
Vu	l'avis technique de la Banque Mondiale du 15 Avril 2022

DECIDE :

Article 1^{er}— Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la Demande de Cotaions susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
ETABLISSEMENT BRIWA INTERNATIONAL (EBI), BP : 8736 YAOUNDE, Tel : 237 693 829 595/675 605 578	HTVA : 16 520 000 FCFA TTC : 19 700 100 FCFA	Quatorze (14) jours.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 26 AVR 2022



Ampliations :

- ARMP
- Cameroon Tribune
- MINMAP
- CCP/PDVIR
- CSPM/PDVIR
- ETABLISSEMENT BRIWA INTERNATIONAL (EBI).